

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V. 149 Vœu relatif aux modèles des Ateliers Beaux-Arts de la Mairie de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que les Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris proposent à près de 5.000 Parisiens des enseignements en art plastique de grande qualité, dont certains d'après modèles vivants ;

Considérant que la Ville de Paris a recours, pour remplir ce besoin irrégulier et dépendant des orientations pédagogiques diverses des professeurs, à des vacataires ;

Considérant que les modèles d'art participent activement à l'apprentissage du regard et à la créativité dans les ateliers où ils travaillent ;

Considérant que le statut de vacataire a une dimension précaire et pose des difficultés concrètes aux modèles qui ne bénéficient pas de certaines prestations sociales (accès aux cantines de la Ville de Paris, complémentaire santé, visite à la médecine du travail, etc.) ;

Considérant que, face à ce constat, de nombreux progrès ont été engagés ces dernières années et encore récemment (simplification des démarches auprès de Pôle Emploi, revalorisation du taux horaire de rémunération, etc.) ;

Considérant que la Direction des Affaires Culturelles a voulu instituer dès l'hiver 2013 un dialogue régulier avec les représentants des modèles vivants et que quatre réunions de travail ont eu lieu au cours des six derniers mois ;

Considérant que ce dialogue nourri a permis à nouveau des avancées notables (amélioration de la lisibilité de la fiche de paie, proposition de mise en place d'un carnet de liaison retraçant le décompte des poses) et en suscitera d'autres d'ici la fin de l'année 2014 (amélioration des conditions de nettoyage des locaux, accès aux cantines de la Ville de Paris, etc.) ;

Considérant que des difficultés persistent et que les modèles restent mobilisés pour que leurs revendications soient entendues ;

Sur proposition de M. Bruno JULLIARD, au nom de l'Exécutif,

Emet le voeu :

- que les discussions se poursuivent entre les services de la Direction des Affaires Culturelles et les représentants des modèles des Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris, en vue d'une amélioration de leurs conditions de travail et d'une sécurisation de leur statut.